

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 octobre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 V. 426** Vœu relatif à la protection de l'art urbain parisien.

-----

**Le Conseil de Paris,**

Considérant le vœu déposé par Pierre-Yves BOURNAZEL, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT et les élus du groupe 100% Paris, demandant qu'une vigilance accrue soit portée aux œuvres d'art urbain parisiennes, en particulier celles d'artistes ayant déjà fait l'objet d'une dégradation.

Considérant le vol et la dégradation de plusieurs œuvres d'art réalisées par des artistes majeurs de l'art urbain, comme Banksy, Invader ou C215 alias Christian Guémy, dont le portrait de Simone Veil été récemment vandalisé,

Considérant l'intérêt suscité par l'art urbain auprès des parisiens de toutes les générations et de tous les quartiers, et leur souhait de le voir développé - exprimé, notamment à travers le budget participatif,

Considérant la politique volontariste menée par la Ville de Paris dans ce domaine comme en témoignent les nombreuses actions menées dans les 13e, 19e ou 20e arrondissements,

Considérant la nécessité de préserver des œuvres qui font désormais partie intégrante l'environnement artistique à Paris, tout en veillant à ne pas altérer la nature même de ces œuvres, par essence éphémères et parfois transgressives,

Considérant qu'il revient in fine aux artistes de se prononcer sur le souhait de voir leur travail protégé ou non.

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris engage une réflexion sur les œuvres d'art urbain à Paris, et sur la question de leur protection éventuelle, en y associant en premier lieu les artistes.